



Formation

Sensibilisation au risque amiante

Durée : 7 heures (1 jour)

Effectif : De 3 à 10 participants



Pourquoi envisager cette formation ?

Si l'amiante est interdit en France depuis 1997, il est toujours nécessaire de protéger les travailleurs ayant des activités les exposant à des matériaux contenant de l'amiante (MCA). Les MCA en place dans des bâtiments ou des matériels sont en effet encore courants : cloisons, clapets ou portes coupe-feu, dalles de faux-plafonds, tuyaux et plaques en amiante-ciment, dalles de sol, garnitures de friction, peintures, enduits de façade, joints de chaudière, toitures... Outre sensibiliser sur les risques liés à l'amiante, ce stage permet de savoir comment s'informer sur sa présence et comment s'en protéger.



Objectifs pédagogiques

- Connaitre les risques liés à l'amiante
- Connaitre la réglementation en vigueur
- Connaitre les moyens de protection à mettre en œuvre



Profil des stagiaires

Pour qui

- Toute personne désirant connaître les risques de l'amiante pour la santé, les obligations réglementaires concernant la gestion du risque amiante et les moyens de prévention de ces risques
- Cette formation n'est pas destinée aux personnes dont les activités relèvent de l'article R. 4412-139 du Code du Travail (interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante)

Prérequis

- Pas de prérequis particulier



Modalités

Modalités d'intervention

- Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise). Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

- Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.

Limites d'effectifs

- De 3 à 10 participants

Durée

- 7 heures (1 jour)



Ressources techniques et pédagogiques

Équipe pédagogique

- Cette formation est assurée par un formateur possédant de bonnes connaissances en prévention, des compétences techniques et une excellente pédagogie.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés et interrogations.
- Mises en situations pratiques.
- Évaluation des connaissances à partir d'un QCM.
- Remise du Mémo Formation "Prévention des risques liés à l'amiante" (Livret de 54 pages) à chaque stagiaire.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.



Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- La formation fait l'objet d'une évaluation des connaissances réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiples et à réponses courtes constitué de 30 questions réparties en 3 domaines de compétence.
- À l'issue de la formation, le formateur rédige une attestation précisant les connaissances acquises durant ce stage de sensibilisation au risque amiante. Cette attestation ne vaut pas attestation de compétence au sens de l'article R. 4412-139 du Code du Travail.



Modalités de certification ou de délivrance d'une attestation

Modalités de reconnaissance ou de validation

- Sans objet

Modalités d'obtention

- Sans objet

Détails sur la certification ou sur l'attestation

- Sans objet



Contenu de la formation (progression pédagogique)

- Connaitre le risque amiante et la réglementation afférente le concernant :
 - Identifier le danger amiante
 - Dans le cadre de ses interventions, repérer les exigences au regard de la réglementation "travail", "environnement" et "transport" et leurs évolutions
- Connaitre les mesures de prévention :
 - Les mesures de protection collectives
 - Les mesures de protection individuelles
 - Les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise :
 - Signaler les situations dangereuses et informer l'encadrement
 - Savoir réagir face à une situation anormale
 - Participer à l'amélioration des conditions de travail

Code programme : AMI-SENS

Date de mise à jour : 2 janvier 2026